

Contrat FROMAGE 2025– AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. fromageriebertin@gmail.com

et l'Amapien :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 6 Février** et à la finir le **jeudi 27 Novembre**

L'Amapien s'engage :

- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP et à participer aux permanences
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h30 à 19h, part qui sera donnée aux amapiens assurant la permanence s'il n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 13 €

Il n'y aura pas de distribution les jeudis 1, 8, 15 et 22 août 2025.

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 13 € = 520 €

- en 1 fois : 520€ (encaissement début février)
- en 2 fois : 2 chèques de 260€ (février, mars)
- en 5 fois : 5 chèques de 104€ (février, mars, avril, mai, juin)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 13 € = 260 €

- Contrat démarrant le 6 février 2025 (grande liste) fin le 20/11**
- Contrat démarrant le 13 février 2025 (grande liste) fin le 27/11**
- en 1 fois : 260 € (encaissement début février)
- en 2 fois : 2 chèques de 130€ (février, mars)
- en 4 fois : 4 chèques de 65€ (février, mars, avril, mai)

O Pour un plateau par mois soit 10 plateaux à 13 € = 130 €

Le premier jeudi de chaque mois et 2 plateaux soit en juillet soit en septembre

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin ».

Nom du titulaire du chèque :

Pour toute modification de semaine de livraison envoyer un message à Isabelle marty.isa@free.fr ou 0623641367 avant le mardi soir

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien

Contrat FROMAGE 2025– AMAP du Flayosquet

entre : La Ferme du Belveset de Julien Bertin. fromageriebertin@gmail.com

et l'Amapien :

Tel : E-mail :

Le producteur s'engage :

- à livrer une fois par semaine à l'AMAP du Flayosquet
- à débiter sa saison le **jeudi 6 Février** et à la finir le **jeudi 27 Novembre**

L'Amapien s'engage :

- à s'acquitter de sa cotisation à l'AMAP et à participer aux permanences
- à régler d'avance le prix du présent contrat selon les dispositions choisies
- à récupérer sa part de production au local de l'AMAP de 17h30 à 19h, part qui sera donnée aux amapiens assurant la permanence s'il n'a pas prévenu de son absence.

Le prix moyen de chaque plateau de 3 ou 4 fromages (selon la grosseur) de chèvre ou de vache s'élève à 13 €

Il n'y aura pas de distribution les jeudis 1, 8, 15 et 22 août 2025.

O Pour un plateau par semaine soit 40 plateaux à 13 € = 520 €

- en 1 fois : 520€ (encaissement début février)
- en 2 fois : 2 chèques de 260€ (février, mars)
- en 5 fois : 5 chèques de 104€ (février, mars, avril, mai, juin)

O Pour un plateau par quinzaine soit 20 plateaux à 13 € = 260 €

- Contrat démarrant le 6 février 2025 (grande liste) fin le 20/11**
- Contrat démarrant le 13 février 2025 (grande liste) fin le 27/11**
- en 1 fois : 260 € (encaissement début février)
- en 2 fois : 2 chèques de 130€ (février, mars)
- en 4 fois : 4 chèques de 65€ (février, mars, avril, mai)

O Pour un plateau par mois soit 10 plateaux à 13 € = 130 €

Le premier jeudi de chaque mois et 2 plateaux soit en juillet soit en septembre

Tous les chèques se font à la signature du contrat à l'ordre de « Julien Bertin ».

Nom du titulaire du chèque :

Pour toute modification de semaine de livraison envoyer un message à Isabelle marty.isa@free.fr ou 0623641367 avant le mardi soir

Date :

Signature du producteur

Signature de l'Amapien